

Demande de carte d'identité ou de passeport

Les demandes de carte nationale d'identité et/ou de passeports se font dans toute mairie équipée d'un dispositif de recueil. A Epernay, les demandes s'effectuent à Mairie Accueil (8, place Bernard-Stasi), sur rendez-vous.

Prenez rendez-vous en ligne :



Avant votre rendez-vous :

- Constituez votre dossier avec [les pièces justificatives](#).
- Préparez la démarche en effectuant une [pré-demande en ligne](#). Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes que les renouvellements
- Lors de l'établissement de votre pré-demande en ligne, vous pouvez payer votre timbre fiscal en ligne.
- Vous pouvez également utiliser le dispositif JUSTIF'ADRESSE, qui dispense l'usager qui le souhaite de produire un justificatif de domicile, en lui proposant de sélectionner dans la téléprocédure de demande de titre un fournisseur de service attaché à son domicile.

Il faudra ensuite se rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. Le guichet récupérera les données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera les pièces justificatives et prendra les empreintes.

Pour le rendez-vous en mairie :

- Assurez-vous d'être en possession de toutes les pièces nécessaires et du formulaire CERFA rempli ou du numéro de la pré-demande établie en ligne.

Pour la remise du titre :

La remise se fait à Mairie Accueil, sans rendez-vous (muni de l'ancien titre en cas de renouvellement).

Vous avez la possibilité de suivre l'avancée de votre dossier sur le [site de l'ANTS](#).

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable lors de votre demande, vous recevez un SMS quand la carte est disponible.

Certification de l'identité numérique :

Vous avez désormais la possibilité, au moment de la remise de votre carte d'identité, de demander à faire [certifier votre identité numérique](#).

Lors de l'arrivée de votre nouvelle carte en mairie, vous recevrez un SMS contenant un lien d'activation pour créer votre identité numérique France Identité. Il vous suffira de suivre les étapes indiquées jusqu'à obtenir un QR code, à présenter en mairie lors de la remise de votre titre.

ATTENTION :

- Tout dossier incomplet ne pourra être traité et nécessitera de reprendre un rendez-vous.
- Nous vous remercions de prévenir le service Etat-Civil et Citoyenneté en cas d'annulation de votre rendez-vous. Vous avez la possibilité d'annuler ou replanifier votre rendez-vous via l'agenda en ligne ou en contactant le 03 26 53 37 50.

Contact

Service Etat-Civil et Citoyenneté

Mairie Accueil
8, place Bernard-Stasi
03 26 53 37 50
[Formulaire contact](#)

Horaires d'ouverture :

- Lundi : de 8h30 à 12h
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Samedi : de 9h30 à 11h15

Fermetures exceptionnelles : les samedis 26 juillet, 2, 9, 16 et 23 août 2025

Liens utiles

[Geolocaliser une mairie équipée d'un dispositif de recueil](#)

[Recherchez un rendez-vous sur le site de l'ANTS](#)

[Pré-demande en ligne](#)

[Site de service-public.fr](#)

Pour aller plus loin

[France identité : créer votre identité numérique](#)